



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2448

Programmation financière 2023 au titre du renforcement de la biodiversité urbaine - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 78 192 euros

Direction des Espaces Verts

**Rapporteur** : M. CHAPUIS Gautier

**SEANCE DU 9 MARS 2023**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2023/2448 - PROGRAMMATION FINANCIERE 2023 AU TITRE DU  
RENFORCEMENT DE LA BIODIVERSITE URBAINE -  
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE  
FONCTIONNEMENT A DIFFERENTES ASSOCIATIONS  
POUR UN MONTANT DE 78 192 EUROS (DIRECTION DES  
ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

**I- Contexte :**

En 2021, l'Atlas de Biodiversité Lyonnaise a mis en lumière quelques 2 900 espèces présentes sur les espaces publics de la Ville de Lyon. Afin de progresser dans la connaissance, la préservation et la valorisation de ce patrimoine naturel, de favoriser la fonctionnalité des écosystèmes urbains et de leurs trames, mais également de répondre aux attentes des Lyonnais.es en matière d'implication citoyenne, la Ville de Lyon a publié à l'été 2022 un appel à projets visant à recueillir les propositions d'actions en faveur de la biodiversité sur le territoire lyonnais. Cet appel à projets était ouvert aux associations loi 1901 ayant pour objet la protection de la nature et de l'environnement, et proposant des actions sur le territoire communal.

Pour être éligibles, les projets devaient être innovants, impliquants, apprenants, et permettre d'enrichir la connaissance du patrimoine naturel ou d'améliorer la conception et la gestion de la nature en ville. Une attention particulière a été apportée aux projets d'ores et déjà engagés sur l'ensemble des neuf arrondissements lyonnais dans une logique de continuité.

Les subventions accordées sont annuelles, non reconductibles, affectées à des projets spécifiques et non pas à du fonctionnement général, et n'excèdent pas un montant global de 20 000 € par projet.

L'enveloppe disponible pour ces subventions s'élève à 78 192 €. Treize associations œuvrant sur le territoire ont répondu à l'appel à projets. Dix-neuf projets ont ainsi été proposés, pour un montant total demandé de 198 840 €.

Il est proposé de retenir les actions figurant dans le tableau ci-après, présentées par 10 associations, et qui répondent aux objectifs fixés par la Ville, pour un montant total de 78 192 €. Sauf mention contraire, les projets seront déployés sur l'ensemble du périmètre de la Ville.

Association	Action et objet de la demande	Montant demandé	Montant total proposé
Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO AURA)	Atlas des oiseaux nicheurs de Lyon année 3	4 310 €	4 310 €
Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO AURA)	Inventaire et accompagnement des agents du parc de la tête d'or pour la préservation des chauves-souris arboricoles	6 000 €	6 000 €
Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO AURA)	Accompagnement biodiversité sur les quartiers Champvert et Point-du-Jour	8 040 €	8 040 €
<b>TOTAL LPO AURA : 18 350 €</b>			
France Nature Environnement (FNE AURA)	Mieux connaître pour mieux protéger : mise en valeur et gestion de zones humides à Lyon	20 000 €	15 000 €
Arthropologia	Collectifs : la biodiversité au pied de votre immeuble	15 000 €	10 742 €
Des Espèces Parmi'Lyons (DEPL)	Bois mort source de vie	3 000 €	3 000 €
Atelier CAPACITES	Rézotopia : le réseau d'îlots de biodiversité en toiture	15 000 €	7 500 €
ODYSSEUS 3.1	Inventaire, cartographie faune et flore du lac du Parc de la Tête d'Or	20 000 €	6 600 €
Anciela	Défi 100 refuges de biodiversité au printemps 2023	6 000 €	6 000 €
Groupe Sympetrum	Etude et gestion en faveur des libellules au sein de la ville de Lyon	9 750 €	5 000 €
Association XYLECO	Exploration des arbres à cavités et des coléoptères saproxyliques associés de la ville de Lyon	7 500 €	5 000 €
Société Française d'Orchidophilie Rhône-Alpes (SFO RA)	Améliorer la connaissance et la prise en compte des orchidées sauvages	1 000 €	1 000 €

## **II- Modalités de versement de la subvention**

La subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

- Un acompte de 25 % peut être versé à la demande de l'association après délibération du conseil municipal.
- Le solde de la subvention sera versé au plus tôt un mois après la transmission des documents se rapportant au dernier exercice clos précédent celui sur lequel s'est portée la subvention, à savoir :

- Le bilan et le compte de résultat certifiés ;
- La balance générale comptable issue du logiciel comptable le cas échéant, sous forme de fichier dématérialisé ;
- Le (s) rapport (s) du commissaire aux comptes le cas échéant ;
- Un rapport d'activité ;
- Le ou les procès-verbaux de l'Assemblée Générale.

Le versement de la subvention peut intervenir en une fois après transmission des documents décrits ci-dessus.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

### **DELIBERE**

- 1- Les subventions énumérées dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 78 192 euros, sont allouées aux associations précitées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents.
- 3- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits de l'exercice en cours, article 65 748, fonction 511, programme PATRIPAY8

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET